

Rapport annuel de transparence

-

Année 2018

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
1. STRUCTURE JURIDIQUE ET PROPRIETE	3
1.1. Dénomination :	3
1.2. Historique :	3
1.3. Registre de Commerce et des Sociétés :	3
2. RESEAU.....	4
3. GESTION	4
4. SYSTEME DE CONTROLE QUALITE INTERNE.....	5
5. CONTROLE DE QUALITE EXTERNE.....	5
6. MANDATS DE REVISEUR D'ENTREPRISES AGREES AUPRES D'ENTITES D'INTERET PUBLIC	6
7. INDEPENDANCE.....	6
8. FORMATION PERMANENTE.....	6
9. INFORMATION FINANCIERE	7
10. BASE DE LA REMUNERATION DES ASSOCIES	8
11. ACTUALISATION.....	8

INTRODUCTION

Le présent rapport de transparence des activités de ACSe est relatif à l'année clôturée au 30 septembre 2018. Il est établi en accord avec le règlement EU N° 537/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014, relatifs aux exigences spécifiques concernant l'audit légal des comptes annuels d'entités d'intérêt public et abrogeant la décision de la Commission 2005/909/EC, qui prescrit que certaines informations sur notre structure juridique, l'indépendance et le contrôle qualité doivent être rendues publiques.

ACSe soutient les exigences légales de transparence, qui sont reflétées dans la manière d'opérer d'ACSe.

1. STRUCTURE JURIDIQUE ET PROPRIETE

1.1. Dénomination :

Audit Conseil Services S.à r.l. (« ACSe ») (ci-après la « Société »).

1.2. Historique :

La Société a été constituée par devant Maître Gérard Lecuit, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2008, sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et sous le nom de Facts Audit Services S.à r.l.

Le 22 décembre 2009, la Société a pris le nom de Audit Conseil Services (« ACSe »).

1.3. Registre de Commerce et des Sociétés :

- ***Matricule fiscal***

La Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B, Sous le numéro 142685.

La Société porte le matricule fiscal nr 20082444549.

- ***Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)***

La Société est enregistrée auprès de la CSSF sous le numéro 130 depuis le 27 mai 2011.

- ***Institut des Réviseurs d'entreprises du Luxembourg (IRE) :***

La Société est inscrite auprès de l'IRE du Luxembourg.

- **Capital social et actionariat :**

Le capital social de la Société s'élève à 12.500, divisé en 125.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,1 chacune.

A ce jour, l'actionariat se compose comme suit :

<u>Nom de l'actionnaire</u>	<u>Nombre de parts sociales</u>
Alain Blondlet	65.000
Vandelanotte BVBA	25.000
Erik Snauwaert	<u>35.000</u>
Total	125.000

- **Siege social :**

Le siège de la Société est établi à :
47, route d'Arlon,
L-8009 Strassen,
Grand-Duché de Luxembourg.

- **Données de contact :**

Tel. : (+352) 27 47 32 1
E-mail : ablondlet@acse.lu
Site internet : <http://www.acse.lu>

2. RESEAU

Ni la Société, ni les associés individuels ne sont membres d'un réseau national et/ou international de cabinet d'audit et/ou autres cabinets de révision, prestataires de services.

3. GESTION

La Société est gérée par son conseil de gérance, composée des 2 personnes suivantes :

- Alain Blondlet, réviseur d'entreprises agréé, enregistré auprès de la CSSF sous le numéro 101974 ;
- Erik Snauwaert, réviseur d'entreprises agréé, enregistré auprès de la CSSF sous le numéro 104562.

Alain Blondlet est le Président du conseil de gérance.

4. SYSTEME DE CONTROLE QUALITE INTERNE

La Société a mis en place un système de contrôle qualité interne basé sur la norme ISQC 1 et destiné à fournir à la Société l'assurance raisonnable :

- a) Que les collaborateurs et les associés de la Société se conforment aux normes et aux exigences légales et réglementaires applicables ;
- b) Que les rapports émis par la Société ou les responsables de missions sont appropriés en fonction des circonstances.

Le système de contrôle qualité interne comprend des politiques et des procédures relatives à chacune des données suivantes :

- Les responsabilités de l'organe de gestion ;
- Les règles d'éthique pertinentes ;
- L'acceptation, la poursuite et la cessation d'une relation client et d'une mission ;
- Les ressources humaines ;
- L'exécution d'une mission ;
- La surveillance ;
- La documentation du système de contrôle qualité interne.

Au mieux de ses connaissances, Alain BLONDLET, Président du conseil de gérance de la Société, confirme qu'il est d'avis que le système de contrôle qualité interne, institué au sein de la Société, fonctionne de manière efficace et apporte une assurance raisonnable en la matière.

5. CONTROLE DE QUALITE EXTERNE

Chaque cabinet de révision agréé fait régulièrement l'objet d'un contrôle de qualité externe, organisé et effectué par la CSSF, et par l'IRE par le passé.

La Société a fait l'objet d'un contrôle de qualité externe en 2018 de la part de la CSSF dont les conclusions ont été communiqués par la CSSF à la Société dans un rapport daté du 16 octobre 2018. Les conclusions de ce contrôle n'appellent pas de commentaires particuliers susceptibles de devoir être repris dans les rapports de transparence émis par la Société.

6. MANDATS DE REVISEUR D'ENTREPRISES AGREES AUPRES D'ENTITES D'INTERET PUBLIC

Les entités d'intérêt public (EIP) pour lesquelles la Société a effectué un contrôle légal des comptes, sont les suivantes :

1. PSB Finance S.A. 31 décembre 2017 ;
2. Russian Standard Finance S.A. 31 décembre 2017 ;
3. AK BARS Luxembourg S.A. 31 décembre 2017 ;
4. Ostregion Investmentgesellschaft S.A. 31 décembre 2017.

7. INDEPENDANCE

Les règles d'indépendance en vigueur au sein de la Société tiennent compte d'une part des dispositions légales et réglementaires applicables au Luxembourg et d'autre part des normes applicables au Luxembourg.

En ce qui concerne le contrôle de comptes des entités d'intérêt public (EIP), la Société confirme le respect des dispositions réglementaires prévues par le Règlement (UE) N°537/2014 du Parlement Européen et telles que reprises au paragraphe 17(7) dudit règlement. En effet, sur base individuelle, un mécanisme de rotation est mis en place afin que le contrôle légal des comptes, par les associés d'audit principaux, pour les entités concernées, n'excède pas sept ans et qu'un délais de trois ans soit respecté si le contrôle des compte devait à nouveau être réalisé après cette période de sept ans.

Au mieux de ses connaissances, Alain BLONDLET, Président du conseil de gérance de la société, confirme qu'une vérification interne du respect de ces règles d'indépendance a été effectuée.

8. FORMATION PERMANENTE

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Société organise la formation continue de ses collaborateurs au travers d'un programme de formation établi chaque année. Les formations suivies sont essentiellement celles dispensées par l'IRE.

Les formations choisies tiennent compte de l'actualité et des besoins particuliers de la Société' en fonction de ses clients et/ou de ses missions.

9. INFORMATION FINANCIERE

Le Société n'étant pas membre d'un réseau, seules les informations financières de la société sont communiquées ci-dessous (exercice comptable du 1 octobre 2017 au 30 septembre 2018 – Montants en EUR) :

Capitaux propres	272.996
Total de l'actif	542.663
Chiffre d'affaires	1.349.0452
Nombres de personnes occupées (moyenne sur l'année comptable)	11
Associés et gérants	3

Les honoraires perçus au cours de l'exercice social clos le date se ventilent comme suit :

Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public.	34.500
Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités	659.841
Revenus provenant de services autres que d'audit autorisés fournis à des entités qui sont contrôlées par le contrôleur légal ou le cabinet d'audit	-
Revenus provenant de services autres que d'audit fournis à d'autres entités	654.704

10. BASE DE LA REMUNERATION DES ASSOCIES

Les associés sont rémunérés sur la base d'un salaire brut fixe mensuel.

La rémunération des associés et de tous les collaborateurs de la Société ne dépend en aucune manière des résultats des contrôles légaux des comptes ou d'autres aspects pouvant représenter un risque pour l'indépendance de la Société.

11. ACTUALISATION

Les éléments d'information repris dans ce rapport de transparence ont été actualisés jusqu'à ce jour y compris.

Fait à Luxembourg et publié sur le site internet de la Société en date du 31 janvier 2019.

AUDIT CONSEIL SERVICES S.à r.l.
Cabinet de révision agréé



Alain BLONDLET
Réviseur d'Entreprises Agréé